



Labour

Travail

LABOUR RELATIONS – AN OVERVIEW

Labour Relations Advice and Assistance

Harmonious labour-management relations are beneficial to both the economic security of individuals and the economic prosperity of Canada.

To that end, the Labour Program promotes cooperation and fairness and provides expert advice and assistance on labour relations matters to workplaces within the federal jurisdiction. This includes some of Canada's major infrastructure sectors, such as interprovincial and international transportation (air, rail, ports and trucking), communications, banking and Crown corporations. It covers approximately 12 000 employers, 128 000 workplaces and 1 million workers.

Working Closely with Employers and Unions

Through the Federal Mediation and Conciliation Service, the Labour Program:

- provides mediation and conciliation services to help employers and unions negotiate collective agreements;
- offers an innovative Preventive Mediation Program to help employers and unions build effective labour-management relations;
- fosters cooperation in the workplace through its Labour-Management Partnerships Program;
- provides grievance mediation as a low-cost alternative to arbitration to help labour and management reach voluntary settlements of grievances; and
- appoints arbitrators, adjudicators and wage recovery referees to resolve specific disputes between employers and employees on alleged unjust dismissal and unpaid wages.

Effective Labour-Management Relations

The Preventive Mediation Program is designed to help improve ongoing relationships between employers and unions while a collective agreement is in force. All preventive mediation services are delivered jointly to employers and unions by experienced mediators. There is no charge for the services, and they can be customized to meet the specific needs of a particular workplace.

The Preventive Mediation Program aims to help parties:

- build and maintain relationships characterized by openness and trust;
- find creative approaches to problem solving and decision making;
- create harmonious and productive workplaces;
- engage in the discussion of issues of common interest; and
- ultimately prevent labour disputes.

Protecting Growth and Prosperity

The Labour Program's proven ability to provide impartial and effective dispute resolution services to employers and unions has helped to settle nine out of ten collective bargaining disputes without a work stoppage.

Providing these services is an integral part of the Government's efforts to keep Canada's economy strong, productive and competitive.

"The development of good industrial relations [is] in the best interests of Canada in ensuring a just share of the fruits of progress to all."

Preamble to the *Canada Labour Code*

To find out more, call us toll-free at **1-800-563-5677** or visit **labour.gc.ca**.



Travail

Labour

RELATIONS DE TRAVAIL – UN APERÇU

Conseils et encadrement en matière de relations de travail

Des relations patronales-syndicales harmonieuses sont avantageuses tant pour la sécurité économique des particuliers que pour la prospérité économique du Canada.

À cette fin, le Programme du travail favorise la coopération et l'équité et fournit des conseils d'expert et de l'encadrement en matière de relations de travail dans les milieux de travail sous compétence fédérale. Cela inclut quelques grands secteurs d'infrastructure du Canada, tels que le transport interprovincial et international (aérien, ferroviaire, maritime et terrestre), les communications, les institutions bancaires et les sociétés d'État. Cela couvre environ 12 000 employeurs, 128 000 milieux de travail et un million de travailleurs.

Collaboration étroite avec les employeurs et les syndicats

Par l'entremise du Service fédéral de médiation et de conciliation (SFMC), le Programme du travail :

- offre des services de médiation et de conciliation pour aider les employeurs et les syndicats à négocier les conventions collectives;
- offre un Programme de médiation préventive innovateur afin d'aider les employeurs et les syndicats à bâtir des relations patronales-syndicales efficaces;
- favorise la coopération dans les milieux de travail grâce au Programme de partenariat syndical-patronal;
- offre la médiation de grief aux employés et aux employeurs afin qu'ils puissent s'entendre à l'amiable, solution peu coûteuse par rapport à l'arbitrage;
- nomme des arbitres, des arbitres de grief et en matière de recouvrement du salaire dans le but de régler des conflits spécifiques, entre employeurs et employés, portant sur les congédiements injustifiés et les salaires impayés.

Efficacité des relations patronales-syndicales

Le Programme de médiation préventive a été conçu afin d'améliorer les relations entre les parties pendant la durée d'une convention collective. Tous les services sont offerts conjointement aux employeurs et aux syndicats et sont fournis par une équipe de médiateurs d'expérience. Les services sont gratuits et ils peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques du milieu de travail.

Dans l'ensemble, le Programme de médiation préventive aide les parties à :

- bâtir et maintenir des relations fondées sur l'ouverture et la confiance;
- trouver des moyens créatifs de résoudre des problèmes et de prendre des décisions;
- créer des milieux de travail harmonieux et productifs;
- entreprendre des discussions sur les questions d'intérêt commun;
- prévenir les conflits de travail.

Maintien de la croissance et de la prospérité

La capacité attestée du Programme du travail à fournir des services de résolution de conflits impartiaux et efficaces aux employeurs et aux syndicats a fait en sorte que neuf conflits d'intérêts sur dix ont pu être réglés sans occasionner d'arrêt de travail.

La prestation de ces services fait partie intégrante des efforts du gouvernement pour que l'économie du Canada demeure forte, productive et compétitive.

L'établissement de bonnes relations du travail sert l'intérêt véritable du Canada en assurant à tous une juste part des fruits du progrès.

Préambule du Code canadien du travail

Pour en savoir plus, appelez sans frais au 1-800-563-5677 ou consultez travail.gc.ca.

Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications

Ressources humaines et Développement des compétences Canada
140, promenade du Portage, Phase IV, 12e étage, Gatineau (Québec) K1A 0J9
Télécopieur : 819-953-7260 En ligne : <http://www.rhdcc.gc.ca/publications>

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un télécriteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

Papier : N° de cat. : HS24-62/2010 • ISBN : 978-1-100-51324-9